



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.96/1071
16 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT-COMMISSAIRE

Soixantième session
Genève, 28 septembre-2 octobre 2009
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation
des programmes et de la gestion administrative

Élaboration et évaluation de la politique générale

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire de recevoir un rapport sur l'évaluation à sa session plénière annuelle (A/AC.96/1003, par. 25.1 f) vi)). La période sur laquelle porte le présent rapport s'étend du milieu de l'année 2008 au milieu de l'année 2009.

I. INTRODUCTION

1. Le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation (ci-après «le Service») fait partie du Bureau exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et rend compte de ses activités au Haut-Commissaire. En outre, il collabore étroitement avec les Hauts-Commissaires assistants chargés respectivement des opérations et de la protection. Les travaux du Service s'appuient sur la politique générale d'évaluation du HCR et sur les normes, les règles et le Code de conduite établis par le Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation.

2. Le programme de travail du Service est établi sur la base de consultations régulières avec le Haut-Commissaire et avec des membres du Bureau exécutif ainsi que d'autres cadres supérieurs et d'autres parties prenantes extérieures, dont des membres du Comité exécutif et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG). Le programme est organisé par thèmes, selon une approche intégrée associant l'élaboration des politiques, l'évaluation, la recherche et les publications.

3. Le descriptif de chacun des projets d'évaluation précise la façon dont les conclusions et recommandations qui en seront issues doivent être utilisées. Des comités directeurs composés de plusieurs parties prenantes sont mis en place pour chaque évaluation importante. Ils sont chargés d'approuver le descriptif du projet, de suivre les progrès accomplis, d'examiner les projets de rapport d'évaluation et de surveiller les résultats du projet et la suite qui lui est donnée. Le Service s'efforce de faire en sorte que les deux sexes soient également représentés au sein de toutes les équipes d'évaluation et que celles-ci comprennent des membres du personnel ou des consultants ayant une connaissance suffisante des langues et des réalités locales. Il publie ses rapports dans d'autres langues que l'anglais afin d'élargir leur diffusion et d'en renforcer la portée.

II. FORMATION DE CAPACITÉS

4. Le Service compte sept membres, dont deux sont des administrateurs auxiliaires. Tous ont suivi une formation externe et une formation en cours d'emploi dans le domaine des objectifs et des méthodes d'évaluation. Le Service renforce ses capacités en engageant des stagiaires, des consultants et des chercheurs universitaires recrutés à titre bénévole. L'élaboration d'une nouvelle politique d'évaluation du HCR et l'examen externe du Service qui était planifié ont été différés en raison des travaux entrepris en vue de la transformation de la structure et de la gestion du siège.

III. DIFFUSION ET UTILISATION

5. Le Service examine actuellement la façon dont ses rapports sont diffusés au sein du HCR afin de faire en sorte qu'ils soient rapidement portés à l'attention des parties prenantes concernées du Haut-Commissariat et effectivement utilisés aux fins de l'élaboration des politiques et de la planification et de la programmation des activités. Bien que ces rapports soient actuellement distribués dans tous les services du HCR, il est prévu de compléter ce mode de diffusion par des séances régulières d'information à l'intention des cadres supérieurs et d'autres membres du personnel. Le Service entend en outre veiller à ce que les conclusions et

recommandations qui ont un caractère spécifique soient portées à l'attention des entités concernées du Haut-Commissariat et utilisées dans l'élaboration de programmes de formation. De plus, il compte s'employer, en collaboration avec le Service de développement et de gestion organisationnels, à faire en sorte que le logiciel *Focus* du HCR et le système de gestion axée sur les résultats soient plus efficacement liés à la fonction d'élaboration et d'évaluation des politiques.

IV. PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET SOLUTIONS

6. Le Service a travaillé en étroite collaboration avec la Division des services de la protection internationale afin d'assurer que les conclusions et recommandations formulées dans une étude indépendante d'évaluation des activités menées par le HCR pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes soient effectivement utilisées lors de l'élaboration d'une future stratégie du HCR dans ce domaine, dont l'application s'échelonne sur trois ans. En outre, le Service est à l'origine d'une étude globale et indépendante de la mise en œuvre de l'initiative du HCR en faveur de la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité. Parallèlement à ces grands projets, il a mené à bien des études sur la question de l'égalité des réfugiés en matière d'accès aux services de santé publique dans diverses régions du monde et sur les implications des accusations de sorcellerie en matière de protection des réfugiés.

V. DÉPLACEMENTS URBAINS

7. Dans la perspective de la tenue en 2009 du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, le Service et la Division de l'appui opérationnel ont collaboré étroitement à l'élaboration d'un document de fond et à l'établissement d'un programme de travail détaillé sur la question des déplacements urbains. Ces documents comprennent un exposé des activités récentes du HCR en lien avec les réfugiés irakiens vivant dans les zones urbaines en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne; une étude préliminaire sur les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes retournées chez elles vivant dans les zones urbaines, qui a été entreprise en collaboration avec l'Alliance des villes, association mondiale regroupant des municipalités et leurs partenaires de développement; et une étude fouillée sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui vivent à Abidjan, Khartoum et Mogadiscio. En outre, le Service représente le HCR au sein de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée d'étudier les moyens de relever les défis humanitaires dans les zones urbaines, qui est placée sous la houlette du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

VI. RETOUR ET RÉINSERTION

8. Le Service a achevé l'évaluation des programmes du HCR pour le retour et la réinsertion des personnes déplacées en Angola et dans le Sud-Soudan. Ces évaluations ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration des politiques de réinsertion et servent de base lors de la planification d'activités au plan national. À la suite de la publication d'un rapport relatif à un atelier organisé par le Service sur la question de l'utilisation des dons en espèces dans le cadre des programmes de réinsertion, le Service s'est penché sur l'utilisation qui a été faite de ces dons et l'impact qu'ils ont eu au Burundi. Une étude d'évaluation du programme de rapatriement et de réinsertion des personnes déplacées au Sénégal et en Mauritanie est en cours de planification. Le Service

représente le HCR au sein d'un groupe consultatif chargé de diriger une évaluation multidonateurs des activités de consolidation de la paix menées dans le Sud-Soudan.

VII. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET PROTECTION DES RÉFUGIÉS

9. Le Service a entrepris une série d'études sur le rôle joué par le HCR dans les situations migratoires mixtes, en commençant par les îles Canaries espagnoles et l'Italie. Il envisage de réaliser d'autres études de ce type sur la situation au Mexique, au Maroc, en Afrique du Sud et au Yémen. En collaboration avec la Division des services de la protection internationale, le Service a entamé un suivi de l'évaluation du rôle joué par le HCR en ce qui concerne la traite des êtres humains. Le Service a continué de représenter le HCR au sein du Groupe mondial chargé des migrations et du Forum mondial sur la migration et le développement et a élaboré un document de base sur les flux migratoires mixtes en vue de la réunion de 2008 du Forum mondial.

VIII. RÉFORME DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

10. Le Service représente le HCR au sein du comité directeur chargé de superviser la deuxième phase de l'évaluation interorganisations de l'approche modulaire. À la fin de 2008, il a organisé un atelier sur les leçons à tirer de l'expérience acquise par le HCR dans le cadre des missions intégrées des Nations Unies. Le rapport de cette réunion et un document d'orientation sur la question des missions intégrées vont être publiés. En collaboration avec d'autres entités du siège, le Service a élaboré une étude sur les difficultés rencontrées par le HCR dans le domaine de l'action humanitaire et il a présenté un exposé sur cette question lors d'une réunion de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations tenue en juin 2009.

IX. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES BÉNÉFICIAIRES

11. Le Service a joué un rôle clef dans tous les aspects de la participation du HCR à un projet d'évaluation par les pairs de la responsabilité à l'égard des populations touchées par les catastrophes. Il s'agit d'une initiative lancée par le Comité directeur pour la réaction humanitaire, groupement réunissant neuf organisations et réseaux humanitaires internationaux de grande envergure. L'objectif de cette évaluation, qui doit toucher à sa fin au début de 2010, est d'analyser la portée et la diversité des conceptions de la responsabilité; d'échanger des informations sur les meilleures pratiques, les difficultés et la formation au sein des organismes participant à cette évaluation et entre ces organismes; et d'éclairer les décisions sur la priorité à accorder aux mécanismes redditionnels et leur intégration dans les programmes de ces organismes.

X. GESTION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

12. À la demande du Haut-Commissaire, le Service a commandé une étude indépendante intitulée «*Assuring effective supply chain management to support UNHCR's beneficiaries*» (Assurer l'efficacité de la gestion de la chaîne logistique afin d'aider les bénéficiaires du HCR). Menée par le Fritz Institute, organisation non gouvernementale spécialisée dans la logistique humanitaire, cette étude a beaucoup apporté au processus de réforme de la structure et de la

gestion du HCR et a contribué pour une large part à la création de la nouvelle Division de la gestion des situations d'urgence et de la logistique.

XI. SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES

13. Le Service a élaboré le document de travail sur les situations de réfugiés prolongées qui a été utilisé en 2008 dans le cadre du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection et il a contribué aux préparatifs de cette réunion. Il a publié un autre document portant plus spécifiquement sur le rôle joué par le HCR dans ce type de situation.

XII. AUTRES ACTIVITÉS

14. Le Service a élaboré la première déclaration de politique générale du HCR sur les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les déplacements de populations et il a représenté le HCR au sein de plusieurs groupes de travail du Comité permanent interorganisations et lors de plusieurs conférences internationales consacrées à cette question, dont la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques organisée à Poznan (Pologne). Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), il a élaboré un article commun sur le lien entre les facteurs environnementaux et la mobilité humaine, destiné à figurer dans le Rapport sur l'état de la population mondiale 2009 du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Service a également publié une étude sur les stratégies d'approvisionnement des ménages en énergie dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées.

15. Le Service a servi d'agent de liaison pour une étude d'évaluation de la stratégie conjointe d'organisation issue de l'accord conclu entre le HCR et le Canada, le Danemark et le Royaume-Uni. Il a apporté son concours à la préparation de réunions de haut niveau entre le Haut-Commissaire et les directeurs du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'OIM et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). À la demande du Haut-Commissaire, le Service effectue actuellement une évaluation des conséquences potentielles de la crise économique mondiale pour le HCR et les personnes relevant de sa compétence.

16. À titre de service aux autres entités du siège et afin de promouvoir une réflexion et une formation structurées au sein de l'organisation, le Service a animé ou organisé des réunions sur toute une série de sujets, dont la planification de la protection, la stratégie de prise en compte des critères d'âge, de sexe et de diversité, la sécurité du personnel et la planification des missions intégrées. Il a continué en outre d'organiser ponctuellement des séminaires à l'intention du personnel, des réunions ayant pour but de susciter la réflexion et des conférences données par des spécialistes invités sur des thèmes tels que les migrations maritimes clandestines passant par le golfe d'Aden, les accusations de sorcellerie, les droits de l'enfant ainsi que les répercussions des changements climatiques sur les migrations et les déplacements de populations.

XIII. RELATIONS EXTÉRIEURES

17. Depuis 2008, tous les nouveaux rapports d'évaluation ont été envoyés directement aux membres du Comité exécutif, avec lesquels le personnel du Service a tenu une réunion informelle en février 2009 afin de débattre du mandat et du programme de travail du Service.

Le Service a en outre participé à une réunion d'information des donateurs sur la situation en Iraq organisée en juin 2009, au moment où il a présenté les premiers résultats de son étude sur les activités du HCR dans les zones urbaines en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Il s'efforce de maintenir des relations de collaboration étroites avec les États membres du Comité exécutif qui réalisent ou commandent des études d'évaluation des programmes du HCR, de façon à éviter les chevauchements d'activités. Il a continué de représenter le HCR au sein du Groupe des Nations Unies chargé de l'évaluation et du réseau formation active sur la responsabilité et l'efficacité dans le cadre de l'action humanitaire.

18. D'octobre 2008 à juillet 2009, le Service a publié 12 documents de travail dans la collection «New Issues in Refugee Research». Il a aussi écrit quelques chapitres d'un livre sur les situations de réfugiés prolongées et un ouvrage sur la consolidation de la paix après les conflits. Chaque numéro de la revue *Forced Migration Review* comprend un article rédigé par ses soins.

19. Le Service a représenté le HCR dans le cadre de plusieurs conférences, ateliers et réunions qui ont eu lieu pendant la période couverte par le présent rapport, dont la réunion annuelle de l'Association internationale pour l'étude des migrations forcées, la réunion inaugurale de l'International Humanitarian Studies Association, la Harvard International Development Conference, du comité directeur de Metropolis International et du groupe consultatif sur le Rapport mondial sur le développement humain.
